

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :
Election de l'exécutif

OBJET :
**Fixation du nombre
d'adjoints et élection
d'un nouvel adjoint**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCACTION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
22/06/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/56

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2023.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, Mme DONAT Laura, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à Mme POCIELLO Sandy.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique aux membres du Conseil que suite à la vacance du poste de 1^{er} adjoint suite à la décision du Conseil Municipal de ce jour, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoints et sur la place occupée par ce nouvel adjoint.

Le conseil municipal peut décider :

- que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que le poste vacant,
- que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipule : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.* »

Vu les dispositions de l'article L2122-2 du CGCT, stipulant que « *le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.* »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2022 fixant le nombre d'adjoints à huit,

Vu la délibération 2023/55 du 28 juin 2023 décidant de ne pas maintenir Mme TIXIER dans ses fonctions d'adjointe,

Vu l'article L2122-7-2 du CGCT,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

La proposition de M. POCIELLO Jacques de voter à bulletin secret n'ayant pas recueilli l'accord du tiers des conseillers présents (quatre conseillers se sont prononcés en faveur d'un M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy), le vote sur la fixation du nombre d'adjoints et le rang du nouvel adjoint a lieu au scrutin public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

Décide de maintenir le nombre d'adjoints à huit.

Décide que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau.

POUR : 22

CONTRE : 4 (M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. BENAVENT Jean-Manuel)

ABSTENTIONS : 1 (Mme TIXIER)

Le Conseil Municipal procède par scrutin secret à l'élection d'un nouvel adjoint.

Les résultats sont les suivants :

Mme ALVAREZ Nathalie : 18

Mme TIXIER Sandrine : 2

Mme AZEVEDO Murielle : 1

Bulletins blancs : 6

Mme ALVAREZ est proclamée 8^{ème} adjoint.

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR

